

CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE ÉRASME

Projet de procès-verbal

26 juin 2024

Etaient présent.es ou représenté.es

Directeur de l'école doctorale :

Antoine PÉCOUD

Directrice adjointe de l'école doctorale :

Yanita ANDONOVA, Chargée de mission formations doctorales

Représentant.es des unités de recherche :

Pierre-André BUVET directeur de TTN - absent

Philippe BOUQUILLION directeur du LabSIC - représenté par Yanita ANDONOVA

Marine THEY directrice IDPS - représentée par Yanita ANDONOVA

Rémi GAGNAYRE directeur du LEPS,

Carole BAEZA directrice d'EXPERICE - représentée par Vincent BERRY

Carine VASSY directrice adjointe de l'IRIS représentée par Françoise PALLEAU-PAPIN

Bernard HAFTEL directeur de l'IRDA - représenté par Françoise PALLEAU-PAPIN

Florian HOUSSIER directeur de l'UTRPP - représenté par Hakima MEGHERBI

Mehrdad VAHABI directeur du CEPN – représenté par Oleg CURBATOV

Françoise PALLEAU-PAPIN directrice de PLEIADE

Personnels BIATSS :

Séverine GIROD, responsable du pôle études doctorales

Cynthia SOUMIGRAY, Gestionnaire de l'école doctorale

Représentant.es des doctorant.es :

Lynda ABJEAN, Titulaire, représentée par Sélim JOUDI

Sélim JOUDI, Titulaire,

Personnalités extérieures :

Guillaume BENNE, Anthropocène – absent

Thomas JOUANLANNE, Plaine Commune

Guillemette DE LARQUIER, Université de Lille - représenté par Antoine PECOUD

Françoise SULLET-NYLANDER, Université de Stockholm - représentée par Antoine PECOUD

Invité.es permanent.es :

Sandrine CARON, Coordinatrice des formations doctorales

Alexandra LÉPINE, Directrice adjointe de la recherche

Ordre du jour

1. Informations générales,
2. Approbation du projet de PV de la séance du 02 avril 2024,
3. Attribution des contrats doctoraux pour la campagne 2024 (vote),
4. Approbation du nouveau montant du prix de thèse,
5. Préparation du conseil extraordinaire du 11 octobre 2024,
6. Propositions de formations doctorales émanant des laboratoires et catalogue de formations,
7. Calendrier des inscriptions 2024/2025,
8. Calendrier des bourses de mobilité internationale,
9. Calendrier des contrats fléchés,
10. Financements des doctorants et état du budget de l'ED,
11. Informations sur les CEDs du 02 mai 2024 et du 20 juin 2024,
12. Questions diverses.

Antoine Pécoud ouvre la séance à 14h06

1. Informations générales.

Antoine Pécoud souhaite la bienvenue à Vincent Berry, qui est sur le point d'assumer la direction d'Experice.

2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 02 avril 2024.

Antoine Pécoud soumet au conseil le procès-verbal de la séance du 02 avril 2024.

Vote : 16 voix pour.

Le procès-verbal du conseil du 02 avril 2024 est approuvé.

Il informe que tous les PV sont disponibles sur le site de l'école doctorale Erasme.

3. Attribution des contrats doctoraux pour la campagne 2024 (vote).

Antoine Pécoud rappelle au conseil que les auditions des contrats doctoraux se sont tenues le vendredi 21 juin 2024. 22 candidats ont été auditionnés ; 2 candidats n'ont pas été retenus et 5 candidats sont placés sur liste complémentaire. Ces derniers ont encore une chance d'obtenir un contrat puisque chaque année des candidats se désistent. C'est le conseil de l'ED qui valide la liste établie par le jury.

Yanita Andonova demande s'il y a une date butoir pour s'inscrire, et s'il y a une date butoir pour accepter le contrat. Antoine Pécoud répond que les bénéficiaires de contrats doctoraux sont soumis au même calendrier que les autres candidats. Alexandra Lépine indique qu'à l'ED Galilée les lauréats ont 15 jours pour accepter le contrat après l'envoi du mail. Les contrats commencent au 1^{er} septembre 2024 ou 1^{er} octobre 2024 sauf cas exceptionnel (ex : problème de visa).

Les candidats sur liste complémentaire sont prévenus par courriel en cas de désistement.

Un contrat fléché n'a pas été pourvu et a été rebasculé sur un contrat ordinaire.

Vincent Berry demande si une règle spécifique concerne le nombre de candidat proposé par un-e directeur-trice de thèse. Antoine Pécoud rappelle la règle selon laquelle les directions de thèse ne peuvent prendre plus de trois nouveaux doctorants par an et huit au total (codirection comprise). Pour les contrats doctoraux, il n'y a pas de règle spécifique, cela relève du bon sens de chacun, et en général personne ne dépasse deux candidats. EN 2024, aucune direction de thèse n'a proposé deux candidats.

Antoine Pécoud soumet au vote l'attribution des contrats doctoraux pour la campagne 2024.

Vote: 16 voix pour.

La liste principale d'attribution des 15 contrats doctoraux pour la campagne 2024 ainsi que la liste complémentaire de 5 candidats est approuvée à l'unanimité.

Les candidats vont être informés formellement. Certains candidats n'ont pas encore entièrement terminé leur M2 et leurs dossiers seront validés une fois toutes les notes reçues.

4. Approbation du nouveau montant du prix de thèse.

Antoine Pécoud rappelle que depuis 2 ans un prix de thèse est décerné à un doctorant. Le prix est de 500€. Il est proposé que ce montant soit augmenté à 1000 €, ce qui requiert un vote du conseil, de la CR et du CA.

Selim Joudi pose la question des critères pour participer à ce concours. Antoine Pécoud informe que tous les candidats ayant soutenu à l'ED Erasme sont éligibles. Le dossier à soumettre est identique à celui des prix de la Chancellerie, ce qui permet aux candidats de postuler plus facilement aux deux. Certains doctorants d'Erasme ont décroché un prix de la Chancellerie.

Oleg Curbatov fait part d'un prix de thèse en Val-de-Marne, auquel peuvent postuler les doctorants diplômés d'une université du département habitants dans le département.

Antoine Pécoud informe par ailleurs que la lauréate du prix de thèse d'Erasme 2024, Madame Amaya Dal Bo, a aussi reçu le prix de l'Institut des Amériques, qui lui permet de publier sa thèse « Vers un devenir autoritaire de l'État ? Une lecture de la construction de l'incrimination de « terrorisme » en Argentine à la lumière des notions d'ennemi et de politique ».

Françoise Palleau-Papin informe que le prix a permis au lauréat de 2023 d'obtenir un poste de MCF.

Antoine Pécoud soumet au vote l'augmentation du prix de thèse à 1000€.

Vote: 16 voix pour.

5. Préparation du conseil extraordinaire du 11 octobre 2024.

Antoine Pécoud qu'un conseil extraordinaire est prévu le 11 octobre 2024, qui sera uniquement consacré à l'élection de la nouvelle direction de l'ED. Les candidatures pourront être envoyées au plus tard le 02 octobre 2024, pour un mandat qui commencera au 01 janvier 2025.

6. Propositions de formations doctorales émanant des laboratoires et catalogue de formations.

Antoine Pécoud rappelle l'inclusion de formations proposées par les unités de recherche dans le catalogue des formations de l'ED. Le but est d'être au plus près des besoins des doctorants. Ces formations doivent être organisées par plusieurs laboratoires, conformément à l'exigence de l'arrêté en termes de 'culture élargie'. Les intervenants sont rémunérés. Deux propositions ont été reçues.

- Écriture, Littérature et Transmission, proposition basée sur la structure de recherche fédérative sur les cultures contemporaines du livre, de la lecture et du jeu (MEDIALECT), avec les unités de recherche PLEIADE, UTRPP et EXPERICE.
- Approche multidisciplinaire des industries créatives, proposition basée sur la formation doctorale du LabEx ICCA, avec les unités de recherche EXPERICE, ACT et LABSIC

Il a été question d'une troisième formation, proposée par Chantal Zabus et des collègues de l'ED Galilée, mais celle-ci n'a pas fait l'objet d'une proposition écrite et ne peut donc être soumise au conseil.

Sandrine Caron fait savoir qu'elle envoie aux doctorants les formations du labex ICCA en leur expliquant qu'elles sont ouvertes à tous. Yanita Andonova ajoute que les formations réunissent des doctorants de plusieurs unités de recherche, ce qui crée des passerelles bienvenues.

Hakima Megherbi explique que la mise en place de la formation MEDIALECT a été faite un peu tard, et que le travail a été sous-estimé. Heureusement beaucoup de soutien par les collègues et elle suggère donc que la formation passe à 20 h. Elle fait savoir que Madame carole Baeza à donner son accord pour faire une conférence en plus. Elle fait savoir qu'ils ont eu 4 étudiants l'année dernière et espère en voir plus cette année vue les retours positifs.

Hakima Megherbi demande ce que cela vaut en terme d'ECTS. Alexandra Lépine précise que 1ECTS = 3h de formation. Séverine Girod précise qu'il s'agit d'heures TD. Si elles sont déclarées en heures CM, elle s'occupe de les changer en heures TD. Dans tous les cas, il s'agit bien de 20h de présentiel étudiant.

Hakima Megherbi demande si les étudiants s'inscrivent davantage sur des formations qui leur apportent plus d'ECTS. Sélim Joudi répond que les doctorants s'inscrivent en fonction de la formation, et pas spécialement par rapport au nombre d'ECTS.

Thomas Joualanne demande s'il y a un bilan des formations. Séverine Girod rappelle qu'une enquête de satisfaction est envoyée pour toutes les formations, mais que les données n'ont pas encore été analysées pour 2023-24. Une évaluation sur l'ensemble de l'offre de formation est aussi réalisée.

Les deux formations sont adoptées.

7. Calendrier des inscriptions 2024/2025.

Les dates restent identiques à celle de l'année dernière. La plateforme est ouverte depuis mai et le calendrier est le suivant :

- Inscriptions :
 - Date limite pour l'ouverture d'un dossier de primo-inscription : 1er décembre 2024
 - Date limite pour l'inscription en 1e année de doctorat (hors inscriptions dérogatoires : CIFRE et Cotutelle) : 15 Décembre 2024
- Réinscriptions :
 - Ouverture des dossiers sur la plateforme doctorants pour 2024-2025 : 27 mars 2024
 - Date limite pour les réinscriptions en doctorat : 15 novembre 2024.

Séverine Girod informe de l'augmentation des frais d'inscription à 391€ pour les frais de scolarités et 103€ pour la CVEC. Alexandra Lépine précise qu'il n'y a pas de frais différenciés : les montants sont identiques pour les doctorants nationaux et étrangers.

Sandrine Caron rappelle aux représentants des doctorants que nous sommes en année électorale et que si les doctorants ne sont pas inscrits administrativement au moments du vote ils ne pourront pas voter. Les votes auront probablement lieu entre le 15 ou 29 octobre pour les doctorants.

8. Calendrier des bourses de mobilité internationale

Les bourses de mobilité internationale permettent de financer des séjours de longue durée à l'étranger, au sein d'une équipe de recherche universitaire. En 2023, pour la première fois, deux appels ont été diffusés, afin de permettre aux doctorants d'avoir plusieurs possibilités pour partir, et ne pas attendre une année de plus si l'appel annuel est passé. En 2023 il y a eu trois demandes à la première session et deux à la seconde.

Antoine Pécoud informe que le calendrier ne peut être fixé pour 2024 en raison des élections (incertitudes sur le vote du CA). Les informations seront communiquées dès que le calendrier sera connu et un premier appel sera lancé en novembre, puis un second au printemps.

9. Calendrier des contrats fléchés

Antoine Pécoud informe que certains collègues trouvent le délai des contrats fléchés trop serré, entre l'envoi de l'appel d'offre et la réception des dossiers, si bien qu'il est difficile de trouver des candidats. Il propose donc de faire circuler l'appel à la rentrée et d'approuver les contrats fléchés au conseil de décembre : ainsi, dès le mois de janvier les unités de recherche pourront prospecter pour trouver des candidats. Les membres du conseil sont d'accord, le calendrier des contrats fléchés est modifié.

10. Financements des doctorants et état du budget de l'ED.

Antoine Pécoud présente l'état du budget de l'ED.

Vincent Berry indique que certaines missions de doctorants ont été payées en totalité par le laboratoire puisque l'ED n'a pas effectué le remboursement de la mission. Cynthia Soumigray répond que les remboursements sont effectués après réception des pièces justificatives.

Elle précise qu'un mail en fin d'année est envoyé à toutes les unités de recherche. Ce mail insiste sur la demande des remboursements qui n'ont pas encore été demandés avec une date butoir.

Elle fait savoir qu'après le 31 décembre l'ED ne peut procéder à aucun remboursement de l'année précédente, car cela impacterait le budget de l'année suivante. Elle informe Vincent Berry que toutes les demandes de financement concernant Experice pour 2024 ont été remboursées.

11. Informations sur les CEDs du 02 mai 2024 et du 20 juin 2024.

Antoine Pécoud fait un point sur les deux derniers CED. Il a été demandé de mettre en place un portfolio de compétences : un groupe de travail va être constitué à ce sujet.

Oleg Curbatov fait savoir qu'il participe à un comité et qu'ils sont en train d'élaborer une fiche de référence de bloc de compétence RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles), Cette fiche concerne toutes les disciplines. Il précise qu'il tiendra l'ED informée.

Les CED ont aussi abordé une recommandation de l'HCERES, concernant les formations pour les HDR. Ces formations ne sont pas sous l'autorité directe de l'ED mais concerne la direction de thèses. Vincent Berry demande s'il s'agit d'une recommandation ou d'une obligation. Yanita Andonova répond que ce n'est pas encore obligatoire mais cela le deviendra. Ces formations peuvent être en format MOOC et donc assez simples à suivre.

Une autre idée discutée en CED concerne la mise en place au sein des unités de recherche de délégués aux thèses. Ces délégués ont une vision d'ensemble des doctorants, des jurys de thèse, et de la manière dont les jurys sont composés. La CR recommande une réflexion à ce sujet.

Concernant les trois contrats doctoraux du CED, deux contrats dans le périmètre d'Erasmus n'ont pas été pourvus en juin et seront repourvus en septembre 2024. Toutes les informations sont disponibles dans le mail envoyé par Alexandra Lépine. Les dossiers sont à envoyer au plus tard le 02 septembre 2024 pour une audition le 09 septembre 2024.

Antoine Pécoud précise qu'un candidat non retenu ou sur liste complémentaire des contrats doctoraux d'Erasmus peut postuler sur les contrats doctoraux du CED.

12. Questions diverses

Le concours 'Ma thèse en 180 seconde' a été annulé faute d'un nombre suffisant de candidatures.

Un groupe de travail sur le comité de suivi s'est réuni durant les premiers mois de 2024. Toutes les informations sur les nouvelles procédures ont été mises à jour sur le site et diffusées début mai à tous les doctorants, directions de thèses et directions des unités de recherche. Une rencontre avec les doctorants sur le sujet a également eu lieu, certains d'entre eux ne sont pas entièrement satisfaits mais un compromis a été choisi pour satisfaire le plus de monde possible.

L'audit interne qualité ISO 9001 aura lieu en septembre 2024.

Antoine Pécoud soulève la question du changement de direction de thèse. Dans certains cas ce changement est nécessaire mais on ne dispose pas d'une procédure claire. En pratique, si tout le monde donne un accord par écrit, on procède au changement de direction. Mais si le changement a lieu en fin de thèse, cela pose des questions pour la reconnaissance du travail et de l'accompagnement de la direction initiale de la thèse. C'est aussi pour faciliter d'éventuels changements qu'il est désormais nécessaire que le comité de suivi comprenne au moins un membre HDR.

Oleg Curbatov note que le changement de direction de thèse soulève des questions d'éthique sur les résultats acquis en communs, pour les futures publications, la question du partage des connaissances nouvelles, Il ajoute qu'un doctorant parfois trop impliqué oublie de citer le directeur de thèse. Antoine Pécoud indique que sur le fond le-la doctorant·e est propriétaire de son travail, c'est en enjeu majeur d'intégrité scientifique et de droit.

Vincent Berry demande un ordre de grandeur des demandes de changements de direction de thèse. Antoine Pécoud informe que 5-6 demandes ont eu lieu dans les derniers mois/années.

Vincent Berry explique que selon les sections CNU, certaines encouragent la publication d'articles conjoints à condition d'être en deuxième auteur, alors que d'autres sections demandent de limiter les co-publications. Antoine Pécoud note qu'il n'y a pas de règles sur le sujet à l'ED, mais qu'il est essentiel de former les futurs HDR.

Hakima Megherbi indique que plusieurs étudiants demandent après avoir soutenu leur thèse à être associés au labo. Mais en fonction des règles de recrutement cela peut poser problème pour les postes de MCF. Il faudrait en informer les doctorants. Vincent Berry déclare que cela ne relève pas de l'école doctorale. Il ajoute qu'ils ne sont pas bloqués pour être chercheurs associés à l'unités de recherche. Alexandra Lépine précise qu'un doctorant doit effectuer 5 années ailleurs, à la suite de son doctorat pour être recruté comme enseignant-chercheur titulaire de à l'USPN.

Séverine Girod informe que le poste du pôle étude doctorale concernant les inscriptions, cotutelles et HDR occupé par Madame Anzanello Camille, sera occupé à partir du 01 juillet 2024 par Madame Theodet Mathilde.

Antoine Pécoud lève la séance à 15h35.